

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2025_048

Fiches pédagogiques "Eau, ressources, biodiversité, risque inondation" à destination des scolaires du Tarn-amont - demandes de financement

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier, animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi),

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition B1.3 du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont,

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE_2023_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont dont l'action 1.2 « Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques », la demande de labellisation en date du 31 mai 2023, et le passage en commission inondation de bassin en date du 3 octobre 2023,

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président informe qu'un travail d'élaboration de plusieurs fiches pédagogiques a été engagé en interne depuis début septembre 2025. Elles seront déclinées en trois grandes thématiques et une quinzaine de sous-thématiques à destination des enseignants et des élèves afin d'accompagner les interventions scolaires proposées par le Syndicat Tarn-amont. Ces fiches seront rassemblées dans une pochette pédagogique.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_048-DE
A G E D I

Elles doivent permettre à l'enseignant de préparer l'intervention et servent de trace écrite après le passage des animateurs dans les classes.

La finalisation graphique et l'impression des exemplaires devront être réalisées par des prestataires extérieurs, dans l'objectif de disposer des fiches dès le printemps 2026, ou au plus tard à l'automne 2026.

Le coût prévisionnel de l'action est de 8 942,50 € HT soit 10 731 € TTC pour la création graphique et l'impression (100 fiches enseignants et 1 500 fiches élèves pour une cinquantaine d'écoles sur le bassin Tarn-amont).

Le plan de financement est établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Création d'illustration (35 illustrations)	2 187,50 €	2 625 €
Illustrations 17 vignettes	708,33 €	850 €
Graphisme pochette + fiches	1 666,67 €	2 000 €
Impression	4 380 €	5 256 €
TOTAL	8 942,50 €	10 731 €

Recettes prévisionnelles :

Financeurs	Assiette éligible prévisionnelle	Taux	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	10 731 € TTC	50 % du TTC	5 365,50 €
État – Module inondations*	3 577 € TTC	80% TTC	2 861,60 €
Autofinancement	10 731 € TTC	23,33 % du TTC	2 503,90 €
TOTAL			10 731 €

* Base calculée sur une quote-part des 3 modules scolaires (A, B et C) dont 1 module « vivre avec les crues et les inondations », soit le montant total /3 * 1 module

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Valide le lancement de cette action,

Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions pour cette action, dans la limite des 80% maximum d'aides publiques, et à fixer le plan de financement définitif,

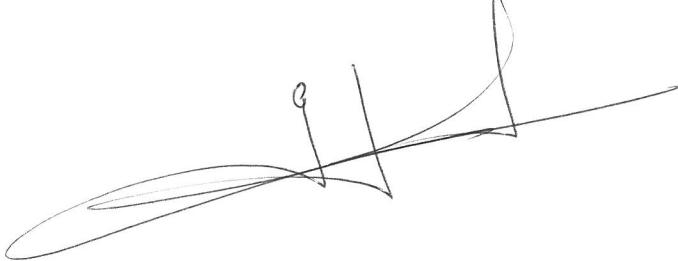
Précise que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_048-DE
A G E D I

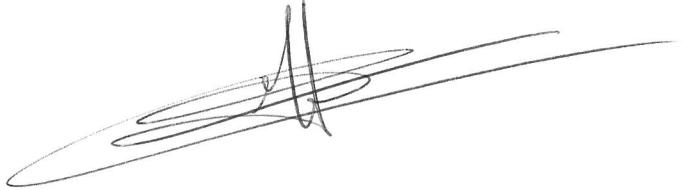
Autorise Monsieur le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

**Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER**



Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04/12/2025
et publié ou notifié
le 05/12/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_048-DE
A G E D I